

Mairie de Courpière

Place de la cité administrative 63120 Courpière

# Projet Pédagogique

---

Accueil de loisirs périscolaire

**Rentrée 2021-2022**

## I Présentation de l'Accueil de Loisirs périscolaire

La Commune de Courpière est l'organisateur de l'accueil de Loisirs périscolaire des écoles élémentaires et maternelles publiques de Courpière, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- a. La commune de Courpière
- b. L'accueil de Loisirs des 3- 11 ans

L'accueil de Loisirs périscolaire est un multi-site, basé à l'école publique élémentaire Jean Zay rue Jean Zay 63120 COURPIERE et à l'école publique maternelle avenue Pierre de Coubertin 63120 COURPIERE.

### ➤ Périodes d'ouverture

L'accueil de Loisirs périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- matin avant l'école de 7h15 à 8h30 à l'école élémentaire, de 7h20 à 8h25 à l'école maternelle
- pause méridienne de 11h30 à 13h30 à l'école élémentaire, de 11h25 à 13h25 à l'école maternelle
- soir après l'école de 16h30 à 18h30 à l'école élémentaire, de 16h25 à 18h15 à l'école maternelle

### ➤ Les inscriptions

Un dossier d'inscription est donné en début d'année à tous les élèves, et en cours d'année pour les nouveaux arrivants. C'est un dossier commun pour les temps scolaires et pour les temps périscolaires avec des renseignements concernant l'enfant, les coordonnées des familles, les inscriptions à l'année sur les différents temps périscolaires ainsi que les autorisations parentales.

A ce dossier est joint le règlement intérieur.

### ➤ Les locaux

Les activités périscolaires ont lieu dans des salles au sein des écoles ou à proximité ; salle arts plastiques, salle vidéo, salle de garderie, bibliothèque, gymnase et salle de motricité.

### Modalité d'Accueil pour les personnes en situation de handicap

L'école élémentaire a été réhabilitée avec les normes en vigueur pour les personnes en situation de handicap. Elle comprend :

- Des toilettes adaptées
- Les portes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Un ascenseur
- Une rampe d'accès pour la cantine
- Des places de stationnement sont prévues à l'entrée d'école

L'école maternelle est de plein pied :

- Des toilettes adaptées
- Des places de stationnement sont prévues à l'entrée de l'école

## ➤ Les tarifs

Ils sont établis en fonction du quotient familial. Les familles doivent fournir un justificatif. En l'absence de ces pièces, les tarifs les plus élevés seront appliqués.

### Grille des tarifs

<b>Quotient familial</b>	<b>≤ 350 €</b>	<b>≤ 500 €</b>	<b>≤ 700 €</b>	<b>&gt; 700 €</b>
Accueil matin	0,55 €	0,58€	0,61 €	0,65 €
Repas forfait	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Repas occasionnel	4,60 €	4,60 €	4,60 €	4,60 €
Accueil soir	1,08 €	1,18 €	1,23 €	1,28 €

Forfait annuel pour les activités du périscolaire durant la pause méridienne. (en cours d'élaboration)

## ➤ L'équipe

L'équipe est constituée d'une directrice, d'animateurs permanents embauchés en CDI (Contrat à Durée Indéterminée), d'une animatrice en CDD (Contrat à Durée Déterminée), d'ATSEM et d'agents qui surveillent la cour. Tous sont agents de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, dans le service des affaires scolaires.

La commune de Courpière a la compétence scolaire, elle a signé une convention de gestion de services avec la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

## II Le projet éducatif

Ses objectifs éducatifs :

- Améliorer la qualité de l'accueil et l'accès aux loisirs pour les familles
- Améliorer la qualité des interventions éducatives
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant

## III Intentions de l'équipe de direction

Permettre aux enfants un accueil en toute sécurité avec une équipe responsable, dynamique et innovante.

Etre à l'écoute et être disponible pour les familles.

L'accueil d'enfants porteurs de maladies chroniques ou de handicap sera possible en suivant les préconisations du Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

## IV Projet

### a. Finalités

Les grandes valeurs de l'accueil de loisirs sont :

- Vivre ensemble
- Le Respect
- La Solidarité
- La Liberté de penser et d'expression

b. Objectifs généraux

**1) ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SA CONSTRUCTION PERSONNELLE**

1. Respecter le rythme des enfants

S'adapter à la fatigue des enfants

Prévoir des temps libres afin de favoriser, développer l'homogénéité du groupe.

Attention, le temps libre ne signifie pas autonomie complète, l'animateur doit être toujours présent.

2. Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants

Chaque jour, chaque enfant pratiquera les activités en toute sécurité.

Mettre en place des activités adaptées à l'âge des enfants ainsi que le mobilier (tables, chaises, toilettes), les jeux.

Les animateurs doivent être formés ou avec un peu d'expérience pour faire face aux problèmes rencontrés (pleurs, problème de propreté).

Etre à l'écoute des enfants. Prendre le temps de soigner les petits bobos.

Veillez aux conflits, désaccords entre enfants/enfants, entre enfants/adultes

L'animateur doit être vigilant sur l'utilisation de certains outils ; cutter, pistolet à colle.

Respecter les différentes règles de vie de l'accueil de loisirs. Respecter la personnalité et l'affectif de chaque enfant qui constitue le groupe.

Adapter les activités pour permettre à chacun de se développer et de trouver sa place au sein du groupe.

L'aider à gérer ses affaires afin qu'il y ait le moins d'oubli et de perte.

L'animateur est vigilant, il compte aussi souvent que possible les enfants qu'il a sous sa responsabilité.

**2) FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA SOCIALISATION DE L'ENFANT**

1. Responsabiliser l'enfant

Faire participer les enfants aux tâches quotidiennes ; mise en place du goûter, rangement des jeux, de la salle.

Leur donner le rôle de maitre d'un jeu.

Favoriser l'entraide.

Activités en commun pour que chacun se responsabilise dans le groupe.

## 2. Développer le vivre ensemble

Apprendre à s'écouter, écouter les consignes.

Apprendre à être patient.

Respecter les différences culturelles et physiques.

Développer l'entraide entre eux.

Comprendre et respecter les règles.

Respecter les autres. S'entraider.

Respecter les lieux et le matériel.

Faire en sorte que chacun se rapproche, aille vers les autres pour jouer, discuter de façon à éviter l'exclusion.

## **3) PERMETTRE A L'ENFANT LA PRATIQUE SPORTIVE**

### 1. Découvrir des sports en s'amusant

Intervention d'animateur sportif spécialisé avec du matériel adapté

Prendre l'avis des enfants.

### 2. Développer l'estime et la confiance en soi

Chaque animateur rassurera et motivera chaque enfant.

En ayant des sports adaptés à l'âge des enfants, le faire participer et valoriser sa participation.

Que l'enfant soit maître du jeu.

Faire attention à la parité.

Valoriser l'enfant.

Respecter les autres.

Mettre en place des jeux de rôles permettant à chacun de se sentir intégrer au groupe et permettant de se développer personnellement.

### 3. Connaître ses capacités physiques

Chaque animateur proposera des activités physiques adaptées aux enfants.

Proposer des activités en fonction de la tranche d'âge.

S'adapter à l'âge des enfants.

Permettre aux enfants de découvrir son corps à travers des activités autant ludiques qu'éducatives.

## 4) **SENSIBILISER LES ENFANTS A LA DIVERSITE CULTURELLE**

### 1. Faire découvrir de nouvelles cultures

Proposer des activités axées sur la culture ; découvrir un pays, différents sports, la langue, histoires, musique

Mettre en place des thèmes qui permettent d'apprendre sur la population, situation dans le monde, leur quotidien, la nourriture, la vie sociale, familiale, leur histoire, des jeux, les musiques.

## V Le rôle de chacun

### 1) Le directeur

Le directeur est avant tout responsable de la sécurité morale et physique des enfants. Il gère un projet pédagogique dans son ensemble :

- Elaboration
- Mise en œuvre
- Suivi
- Evaluation

Il gère le budget, le quotidien, l'économat de l'accueil et respecte les procédures administratives.

Il est le lien entre les familles, les enfants et l'équipe.

Il transmet les informations entre les différents intervenants.

Il s'occupe de la formation et du suivi des stagiaires.

Il seconde son équipe en cas de besoin.

Il a une obligation de signaler toute suspicion de maltraitance ou d'enfants en danger.

Il a une obligation de discrétion correspondant à toutes les informations relatives aux familles.

### 2) Le rôle de l'assistant sanitaire

Les animateurs permanents sont tous titulaires du PSC-1, avec un recyclage tous les deux ans.

Les trousse de secours sont vérifiées et préparées à chaque rentrée scolaire.

Les animateurs soignent les enfants. Ils tiennent un registre d'infirmerie (cahier), ils remplissent un petit carnet de soins figurant dans les trousse de pharmacie. L'infirmerie de l'école est accessible.

Si un enfant n'est vraiment pas bien, les parents sont contactés pour qu'ils viennent le récupérer.

### 3) Les animateurs

Leurs missions :

**Mise en œuvre du projet pédagogique dans le respect de la réglementation de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).**

Leur rôle :

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants

- Donner des règles de sécurité dans tous les lieux côtoyés par les enfants
- Etre disponible et à l'écoute des enfants et des familles : l'animateur doit être là pour l'ensemble du groupe sans montrer ses préférences.
- Prend en compte les besoins et les envies des enfants
- Rassurer les enfants
- Intervenir en cas de bagarres, de conflits
- Aider les enfants en difficultés
- Faire preuve de discrétion
- Respecter la confidentialité
- Soigner les « petits bobos », remplir le cahier d'infirmier

- Travailler en équipe

- Rechercher des activités
- Participer activement aux réunions d'équipe (préparation et bilan) et communiquer entre eux.
- S'entraider
- Prendre des initiatives
- S'organiser
- S'adapter aux imprévus

- Animer des activités

- Proposer des activités adaptées à l'âge des enfants
- Préparer à l'avance le matériel utile à l'activité proposée
- Mener son activité ou son jeu entièrement et jusqu'au bout, savoir s'adapter
- Ranger le matériel et la salle après l'activité. Chaque animateur est responsable du matériel qu'il utilise : respect, nettoyage et rangement
- Evaluer son activité

- Gérer la vie quotidienne

- Accueillir les enfants et les familles. L'accueil est un temps important pour les enfants et les parents. Communiquer, dialoguer permet de mettre en confiance les familles. Prendre le temps nécessaire pour discuter avec les familles.
- Distribuer le goûter aux enfants
- Avant chaque repas, prévoir un temps d'hygiène : Les enfants sont invités à passer aux toilettes et se laver les mains avant le repas ainsi que pour le goûter.
- Rangement des salles en fin de journée

4) Les animateurs stagiaires

Ils effectuent le même travail que tout autre animateur.

Durant leur stage, ils seront évalués sur la préparation, le déroulement des activités, les relations avec les enfants, les familles, l'équipe d'animation et la direction.

## VI Les règles

### Les règles de collectivité

Chaque lundi les enfants et les animateurs élaborent les règles de vie. Les enfants s'engagent à les respecter. Le non-respect des règles

Si un enfant ne respecte pas les règles, elles lui sont redites et réexpliquées en mettant en avant le danger possible et les conséquences de son acte. Il est demandé à l'enfant de réparer la bêtise ou de présenter des excuses. Si l'enfant recommence il est isolé à la vue de l'animateur. Si son comportement ne change pas le directeur rencontre la famille, en dernier recours la famille reçoit un courrier.

### Les règles non -négociables pour les animateurs

- Il est interdit de fumer dans les locaux et en présence des enfants
- Toutes substances illicites sont prohibées à l'Accueil de Loisirs périscolaire
- L'animateur ne doit en aucun cas frapper ou humilier un enfant
- Le portable personnel doit être à usage exceptionnel (en cas d'urgence ou important)
- L'animateur doit faire attention à son langage (éviter les gros mots) et à sa tenue vestimentaire
- La passivité régulière n'est pas admise
- La ponctualité est de rigueur, tout retard ou absence devront être justifiés
- L'animateur est responsable des enfants, des locaux et du matériel.

### VII Evaluation

#### 1) Pour qui ?

Le directeur de la structure, les animateurs, les enfants, les familles

#### 2) Mise en place de différentes réunions consacrées :

- Au partage et à l'information
- La préparation
- La régulation
- L'évaluation et le bilan

Une réunion d'équipe a lieu à la veille de chaque vacance.

- Les accueils
- Les activités des différents groupes
- Le sport
- Les remarques

L'évaluation s'effectue par différents moyens :

- Par l'observation des animateurs
- Par des évaluations individuelles ou collectives des enfants
- Par le retour des parents : inscription, désinscription

A la fin de la période, une réunion de bilan concernant le projet pédagogique est organisée pour :

- Faire un point sur l'atteinte des objectifs
- Faire un point sur la globalité des actions
- Permettre d'ajuster ou modifier les objectifs pour l'année suivante

Ce bilan est rédigé par le directeur et distribué aux animateurs.